

# | LA DÉMARCHE |

L'économie sociale et solidaire est riche d'une diversité d'acteurs et de structures qui se méconnaissent entre eux et ne savent pas toujours qu'ils appartiennent à l'ESS.

Les CRESS Haute et Basse-Normandie, dans leurs liens avec les structures de l'ESS, ont partagé l'intérêt de l'interconnaissance des acteurs et d'un renforcement de l'appartenance à l'ESS. Ensemble, ils ont souhaité, dans le cadre du Mois de l'ESS 2014, créer un visuel commun. Un concours a été lancé auprès des structures normandes de l'ESS pour réaliser cette identité visuelle. Un vote ouvert aux acteurs de l'ESS a retenu la proposition graphique réalisée par la Mutualité Française Normandie.

[Affichons ce visuel les uns, les autres pour renforcer ce sentiment d'appartenance.](#)

Les CRESS Haute et Basse-Normandie proposent à tous les acteurs ESS qui le souhaitent d'utiliser ce logo sur leurs outils de communication. Pendant le Mois de l'ESS 2015, les CRESS valoriseront les structures engagées dans la démarche. Elles continueront à valoriser ceux qui s'y engagent dans la CRESS Normandie qui se mettra en place début 2016.

# | AFFICHER SON APPARTENANCE À L'ESS |

Le visuel permet aux structures d'ESS de montrer leur appartenance à l'ESS, de sensibiliser leurs salariés, sociétaires, adhérents et de communiquer sur les valeurs qu'ils défendent au quotidien.

Grâce à cette identité visuelle durable, les acteurs de l'ESS peuvent désormais communiquer sur leur appartenance au champ de l'ESS, champ qui met l'humain au cœur de l'économie. Afficher son appartenance à l'ESS est un **signe de reconnaissance et de visibilité**.

**Les acteurs de l'ESS de Normandie peuvent désormais mettre en avant leurs valeurs, communiquer sur l'ESS et en faire un atout** dans leur communication auprès de leurs adhérents, de leurs salariés, de leurs bénéficiaires, de leurs partenaires et du grand public.

**Coordonnons nos efforts pour faire connaître nos valeurs et nos actions au plus grand nombre.**

# | RÔLE DES CRESS |

Les CRESS Haute et Basse-Normandie, dans le cadre de leur mission de promotion, s'engagent à faire connaître l'ESS sur le territoire normand, à **promouvoir** les bonnes pratiques et initiatives des acteurs de l'ESS.

C'est pourquoi, **les CRESS haute et bas-normandes valoriseront les structures qui affichent leur appartenance à l'ESS**. Elles communiqueront sur chaque structure utilisatrice de l'identité visuelle de l'ESS normande :

- Sur internet (site des CRESS, réseaux sociaux etc),
- Sur les différents supports de communication des CRESS,
- Pendant le Mois de l'ESS 2015.

# | ÊTRE ACTEUR DE L'ESS |

L'utilisation de l'identité visuelle de l'ESS en Normandie, déposée à l'INPI, nécessite un accord préalable de la CRESS Haute-Normandie et de la CRESS Basse-Normandie selon deux critères :

- L'organisation demandeuse doit faire partie des structures reconnues dans la loi du 31 juillet 2014,
- L'organisation demandeuse doit remplir le bon d'inscription et le retourner à la CRESS avant toute utilisation.

## ➤ L'ESS SELON LA LOI :

Loi du 31 Juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) marque la reconnaissance législative "d'un mode d'entreprendre différent".

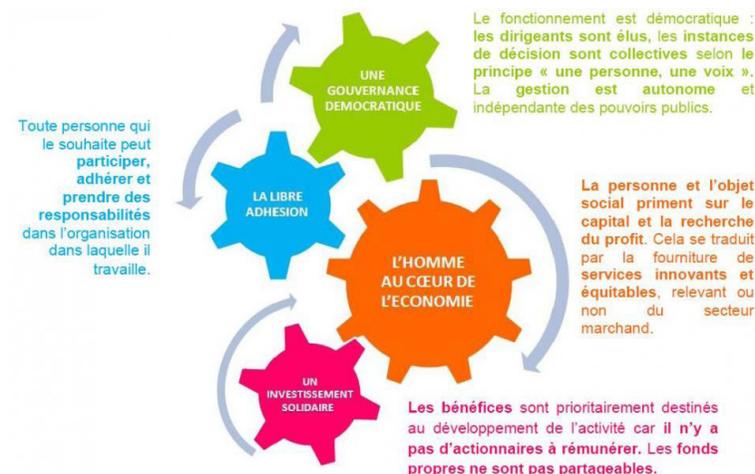
### Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions suivantes :

- **Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices.**
- **Une gouvernance démocratique, prévoyant l'information et la participation** – dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital – des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.
- **Une gestion conforme aux principes suivants:**
  - Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise,
  - Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées,
  - En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du « boni de liquidation » est redistribué à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire.

### L'économie sociale et solidaire est composée :

- De **coopératives, de mutuelles, d'unions, de fondations ou d'associations.**
- De **sociétés commerciales** qui poursuivent un objectif d'utilité sociale, et qui font le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes de l'économie sociale et solidaire :

- Les principes de l'ESS cités ci-dessus ;
- La recherche d'une **utilité sociale au sens de l'article 2** ;
- Les principes de gestion suivants :
  - Le prélèvement d'une fraction définie par arrêté et au moins égale à 20 % des bénéfices de l'exercice, affecté à la constitution d'une réserve statutaire obligatoire, dite « fonds de développement » ;
  - Le prélèvement d'une fraction définie par arrêté et au moins égale à 50 % des bénéfices de l'exercice, affecté au report bénéficiaire ainsi qu'aux réserves obligatoires. Les bénéfices sont diminués, le cas échéant, des pertes antérieures ;
  - L'interdiction pour la société d'amortir le capital et de procéder à une réduction du capital non motivée par des pertes, sauf lorsque cette opération assure la continuité de son activité.



# Annexe

Les couleurs respectent la charte graphique du Mois de l'ESS. « L'économie qui a du sens » est le slogan national du logo du Mois de l'ESS. La mise en forme des mots Economie, Sociale et Solidaire met en relief le dynamisme de l'ESS. Le logo est volontairement orienté vers le haut et la droite pour souligner l'aspect positif et pérenne de l'ESS.

## » CHARTE GRAPHIQUE DU LOGO ESS ET DECLINAISONS

### Couleurs

- Cyan C100/M0/J0/N0 R22/V169/B208
- Magenta C0/M100/J0/N0 R226/V0/B122
- Orange C0/M50/J100/N0 R243/V153/B16
- Vert C50/M0/J100/N0 R151/V191/B13

### Typographie

Typo utilisée : Segoe Print

### Logos monochromes

- Pour les utilisations sur fond de couleur :
- Sur fond blanc le logo passe en noir
  - Sur fond foncé le logo passe en blanc

### Déclinaisons



Le logo est téléchargeable sur les sites des CRESS Basse et Haute-Normandie en quadrichromie, RVB, noir et blanc.

Le logo est déposé à l'INPI.

Logo réalisé par un acteur créatif de l'ESS : La Mutualité Française Normandie

### CONTACTS

**CRESS Basse-Normandie :**  
**Muriel MAURICE-JUHASZ**  
E-mail : [muriel.maurice-juhasz@cress-bn.org](mailto:muriel.maurice-juhasz@cress-bn.org)  
Tél. : 02 31 06 09 23

**CRESS Haute-Normandie :**  
**Elodie QUIBEL**  
E-mail : [charge.mission@cres-haute-normandie.org](mailto:charge.mission@cres-haute-normandie.org)  
Tél.: 02 35 63 50 05

# Affichons notre appartenance à l'Economie sociale et solidaire en Normandie !

